



Avantages en nature non perçus

Par **almonso**, le **23/02/2009** à **22:46**

Bonjour,

Lors de mon entretien de fin d'année en décembre 2007 ma direction m'a proposé de changer de poste et de devenir commercial. J'ai de suite demandé si cela comprenait les avantages en nature dont bénéficiaient les membres du service commercial à savoir voiture de fonction, carte essence et carte de paiement pour les frais de déplacement. La réponse a été OUI mais faisant "confiance" je n'ai pas demandé d'écrit.

J'ai eu un nouveau contrat de travail faisant acte du nouveau poste de commercial mais ne mentionnant pas les avantages promis.

Aujourd'hui cela fait 14 mois que je suis dans le poste et je n'ai toujours pas les avantages promis malgré mes relances. Au début la réponse était que je devais faire mes preuves (ce que je comprenais) mais aujourd'hui vu le temps passé dans le poste et le fait que je travail en totale autonomie je pense avoir fait mes preuves.

Depuis Octobre dès que je parle des avantages on me dit : "on verra en fin d'année (donc fin 2008 à l'époque)" puis en Janvier 2009 : "on en reparle en février pour commander en Mars" et dernièrement en Février : "on verra plus tard et de toute façon tu peux prendre ta voiture ou une des voitures de service (qu'il faut venir chercher chaque matin et ramener le soir même). Mais dernièrement une note fait état du fait que nous n'avons plus le droit de prendre nos voitures personnelles pour les déplacements.

Je me retrouve donc d'une part à devoir faire mes déplacements en voiture de service avec la perte de temps à chaque fois pour venir chercher et ramener la voiture dans la journée avec parfois plus de 9 heures de route dans la journée et d'autre part j'ai le sentiment d'avoir été trompé. Je me sens lésé vis à vis de mes collègues du service commercial et n'ai

malheureusement pas de trace écrite de cette promesse sur les avantages en nature.

quels sont les recours possibles ?

Merci de votre aide.

Par **milou**, le **24/02/2009** à **13:49**

Bonjour,

Puisque votre hiérarchie ignore vos demandes réitérées, je vous conseille de leur envoyer un courrier avec AR, ne serait-ce que pour le côté "solennel" qui peut leur faire un peu peur... Réitérez votre demande, rappelez-leur leur engagement oral et surtout faites leur part de la différence de traitement dont vous faites l'objet (vis-à-vis de vos collègues, commerciaux comme vous). De plus, faites leur remarquer que vous vous trouvez obligé de faire un détour par votre entreprise chaque matin et chaque soir et que cela peut être considéré comme du temps de travail effectif...

Tenez nous au courant de leur réaction.

Cordialement.